

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - Rue de la Barre à DIGOIN, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 23 juin 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_091 - GEMAPI RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DU SMBVAS

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

Cette disposition est transposable aux syndicats mixtes fermés tel que le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS).

Il est donc porté à la connaissance du Conseil communautaire le rapport d'activité 2025 de ce syndicat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-39 et L.5711-1,

Considérant le rapport d'activité 2025 du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme joint en annexe, et disponible en téléchargement à cette adresse : https://drive.google.com/drive/folders/1uumhbD-Ck-3WUKpOxyfGjpW_Wuj1namu?usp=drive_link,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 04 juin 2026,

Considérant la consultation de la Conférence des maires en date du 11 juin 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- De prendre acte du rapport d'activité 2025 du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 72	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 61	Votants : 70

Délégués Communautaires Présents :

Valérie MANIAS, Jean-Marc DESSERT, Gérard AUPOIL, Nadine DEGUT, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Gérald GORDAT, Catherine MICHEL, Martine SANSANESE, Fabrice CHARLES, Eric GOURLIER, David BÊME, Nathalie BOTTAN, Nathalie COQUELIN, Elisabeth DE ASCENSAO, Thierry DESJOURS, Magali DUCROISSET, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Jessica MARRHIC, Norbert BURTIN, Jean-Michel ROSSAT, Thierry VUILLEMIN, Pascal LASNE DESVAREILLES, Alexandre VINCENT, Patrick BOUILLON, Elodie MATHIEU, Anne DEGRANGE, Michel ARNOUX, Martine COURNIER, Arnaud MARTIN, Jean-Luc BOUILLON, Daniel PAGE, Nicolas LORTON, Aurélie BOULOGNE, André ACCARY, Anne-Thérèse BLANCHARD, Stéphanie FOURRIER, Yves LABAUNE, Myriam PEJOUX, Gilles PERRETTE, Michel TRAVELY, Jean-François CARMIER, Mathieu GUYOT DE CAILA, Roland GOYARD, Eric BRAZ, Armand FORGEAT, Patrick PAGES, Marc DEROO, Didier ROUX, ERIC BOURDAIS, Sylvie MAURICE, Elisabeth PONSOT, Jean-Claude MICHEL, Frédéric AVIDOS, Philippe DUMOUX, Jean-Louis PETIT, Louis ACCARY, Gilles CHARDEAU, Jacques DEPERNON

Délégués ayant donné pouvoir :

Guillaume CHAUVÉAU à Cédric FRADET, Georges BORDAT à Julien GAGLIARDI, Emmanuel REY à Xavier FORET, Annie BOISSARD à André ACCARY, Fabienne MARGIELA à Yves LABAUNE, Jean-Baptiste LEFORT à Michel TRAVELY, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Ouaffa VASSE à Myriam PEJOUX, Richard PERRIER à ERIC BOURDAIS

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Martine CARNOT FOURNIER, Philip GUYOT DE CAILA

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 juin 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais